

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 DAC 138 Subvention (5.000 euros) à l'association Les Appels d'Orphée (8e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2313-1 ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Les Appels d'Orphée ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros est attribuée à l'association Les Appels d'Orphée, 2 rue Lavoisier 75008 Paris, pour lui permettre de poursuivre ses activités ; (D01661) (2015_01124 / 16086).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015, nature 6574, rubrique 324, ligne VF40002 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre du Patrimoine.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO